



Litige possible sur travaux .

Par **GABORIT JEAN MICHEL**, le **01/04/2009** à **22:50**

Bonjour,

Suite à la rénovation d'une maison de famille, j'ai quelques déceptions concernant deux artisans, dont malfaçons, travail non soignés..... Quels sont mes droits ?

Suis-je en droit de bloquer 10 % du montant des travaux et dois-je faire constater les erreurs et le travail bâclé par un huissier ? En espérant pouvoir négocier au cas contraire ai je le droit de faire un retenue sur le montant globale des travaux ?

Avec tous mes remerciements.

JMG